

LISTE DES DECISIONS et ACTIONS DU C-8
(au 23 octobre 2024)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
1. OUVERTURE					
1.1 Discours d'ouverture et introduction du Secrétaire général					
1.1	Ouverture	C8/01	<p>Le Conseil accueille favorablement le discours d'ouverture du Secrétaire général, qui rappelle que ce troisième Conseil inter-Assemblées est tout à fait prêt à entreprendre les tâches qui lui sont confiées en vertu des articles de la Convention de l'OHI qui ont été rappelés. Il note le plus haut niveau de participation jamais atteint et souhaite la bienvenue aux 89 participants enregistrés (en personne) et aux 16 Etats membres de l'OHI en tant qu'observateurs (en personne et en streaming). Un accueil particulier est réservé à M. Javier Yasnikouski, chef de la sécurité opérationnelle, division de la sécurité maritime de l'OMI.</p> <p>En prévision du point 6.2 de l'ordre du jour, le Secrétaire général invite les membres du Conseil à envisager la nomination des membres pour la mise en place du nouveau SPRWG¹.</p>		Décision
1.1	Ouverture	C8/02	<p>Le Conseil est informé avec tristesse que l'amiral Giuseppe Angrisano, Directeur et Président de l'OHI de 1992 à 2002, est décédé le 13 octobre 2024.</p>		Décision
1.2 Adoption de l'ordre du jour					

¹ Groupe de travail sur la révision du plan stratégique.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
	Ordre du jour	C8/03	Le Conseil adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés et prend note de la disponibilité du Livre rouge du C-8.		Décision
1.3 <i>Laissé en blanc intentionnellement</i>					
			<i>Laissé en blanc intentionnellement</i>		
1.4 Discours d'ouverture de la Présidente					
1.1, 1.4	Ouverture	C8/04	Le Conseil accueille favorablement le discours d'ouverture de la Présidente du Conseil qui donne un aperçu rapide des points à examiner en priorité au cours de la semaine, ouvrant la voie au C-9 tel que demandé par la 3 ^{ème} session de l'Assemblée en 2023 (mise en œuvre de la S-100, centre d'infrastructure, plan stratégique révisé, participation plus active aux réunions de l'OHI, etc.) et à l'esprit de coopération visant à rendre l'OHI plus efficace.		Décision
1.5 Dispositions administratives					
	Liste des contacts	C8/05	Les Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil doivent vérifier leurs coordonnées sur la page web de l'OHI > Conseil > Documents de base (du C-8), puis sur le portail de l'OHI lorsque ce dernier deviendra opérationnel.	Permanent	Dernière mise à jour : 25 juillet 2024
2. ITEMS REQUIS PAR LA 3^{ème} ASSEMBLEE DE L'OHI					
2.1 Point d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
2.1	Décisions de l'A-3	C8/06	Sur la base de la présentation du Secrétaire général, le Conseil prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines décisions et actions de l'A-3 et des points de l'ordre du jour au titre desquels ces questions seront abordées lors du C-8 en vue de discussions plus approfondies.		Décision
2.2 Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).					
			<i>Laissé en blanc intentionnellement</i>		
3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI					
3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-7 (actions en cours)					
3.1		Précédentes décisions et actions C7/24, C7/25, C7/28, C7/42, C7/44	<i>Abordés dans les points pertinents de l'ordre du jour.</i>		
4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES					
4.1 Rapport et propositions du HSSC					
4.1	Rapport du HSSC	C8/07	Le Conseil prend note du rapport et félicite le HSSC , ses groupes de travail, ses équipes de projet et les organisations qui le soutiennent pour les résultats obtenus depuis le C-7.		Décision
4.1, 9.1	MSC 109, S-100	C8/08	Le Conseil est informé de l'important document MSC 109/19/3 qui sera examiné en décembre 2024 lors de la réunion MSC 109 de l'OMI. Le Conseil invite les Etats membres de l'OHI à se mettre en rapport avec leur représentant de l'OMI avant la MSC 109 et à apporter leur soutien le cas échéant.	Novembre 2024	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1	Développement de l'infrastructure et des normes S-100	C7/09	Conformément à la décision A3/08(b), le Conseil avalise le principe selon lequel des ressources financières supplémentaires (décision A3/20 et décision 41 de l'IRCC15) devraient être envisagées pour la mise en place d'une infrastructure technique et administrative durable autour de la S-100, y compris l'élaboration de normes pour respecter le calendrier de la S-100.	Rappel	Décision
4.1	Administration du dispositif de sécurité	C8/09	Le Conseil souscrit à la proposition du HSSC de recourir au fonds pour les projets spéciaux pour développer et intégrer une fonction d'application en ligne à l'appui du processus d'administration du dispositif de sécurité dans le Portail de l'OHI, afin de collecter les frais d'administration auprès des équipementiers utilisant le dispositif de sécurité.		Décision
4.1	SENC	C8/10	Le Conseil est informé de l'accord général conclu lors du HSSC-16, selon lequel la fourniture de SENC n'est plus nécessaire pour la S-100, en particulier en raison des problèmes que pose la conservation de la signature numérique du producteur de données. Des tests sont toujours en cours.	HSSC-17	Décision
4.1, 7.5	Zones d'essais en mer de l'OHI	C8/11	Le Conseil avalise le principe de la création de zones d'essais en mer S-100 de l'OHI dans le monde entier et remercie le Canada en particulier pour son offre concernant le fleuve Saint-Laurent.		Décision <i>Voir aussi C8/70 sous le point 7.5</i>

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1, 7.5	Zones d'essais en mer de l'OHI	C8/12	<p>Sur la base des résultats de l'expérimentation soutenue par le Canada, le Conseil charge la cellule ISO de l'OHI, par l'intermédiaire du HSSC, d'envisager la possibilité d'élaborer des lignes directrices (exigences minimales et résultats escomptés) pour les zones d'essais en mer S-100 de l'OHI (par exemple : impact éventuel sur les normes, impact sur les équipements, impact sur les outils de production et les mécanismes de distribution, impact sur les services de données, impact sur l'instruction et la formation des utilisateurs, etc.)</p> <p>Les Etats membres disposant de zones internationales d'essais en mer S-100 sont également invités à contribuer à l'élaboration de ces lignes directrices.</p>	HSSC-17 (- 7 semaines)	
4.1	MASS WG	C8/13	<p>À la suite d'une proposition du HSSC, le Conseil décide de ne pas créer de MASSWG² en tant que tel, mais de maintenir l'équipe de projet actuelle dans le cadre de son mandat actuel, tout en notant que le prochain SPRWG pourrait fournir des orientations plus précises sur cette question, s'il le juge nécessaire.</p>		Décision

² Sous l'égide du HSSC.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1	IHMA	C8/14	Le Conseil salue la coopération efficace entre l' OHI et l' IHMA ³ pour l'élaboration des lignes directrices de l'IHMA sur la communication harmonisée et l'échange électronique de données maritimes pour les escales.		Décision
4.1, 5.2	Nouveaux concepts de distribution S-100	C8/15	Notant l'évolution de la norme de fonctionnement des ECDIS de l'OMI, qui comprend désormais deux nouvelles normes (l'une pour les communications sécurisées ⁴ , l'autre pour l'échange de plans de route ⁵) approuvées par le MSC 108 de l'OMI, le Conseil accepte la proposition du HSSC d'inclure un nouveau point de travail dans le plan de travail de l'OHI (Programme 2) relatif aux aspects techniques et à l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits et services de données S-100, y compris l'abandon progressif ultérieur de la distribution d'ENC S-57. La liaison doit être assurée avec l' IRCC/WENDWG sur cette question.	HSSC-17/C-9	Décision
4.1, 5.3	Priorités de financement	C8/16	Le Conseil note la liste des priorités et des besoins de financement du HSSC et remercie les partenaires (IC-ENC, ROK, PRIMAR, NOAA) pour leurs contributions en nature et financières.		Décision

³ Association internationale des commandants de port.

⁴ IEC SECOM 63173-2.

⁵ IEC S-421.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1	Laboratoire d'innovation et de technologie de l'OHI à Singapour	C8/17	<p>Le Conseil prend note de la mise à jour verbale du Laboratoire conjoint OHI-Singapour d'innovation et de technologie par le Dr Nyberg, Directeur de l'OHI, et, faisant référence au document HSSC16-04.4A, remercie le laboratoire et les contributeurs (ID, IT, MY, SG) pour les résultats obtenus (conversion S-57 en S-101, base de données S-131, interopérabilité S-101 et S-102 sur un prototype d'ECDIS S-100, disponibilité des ENC S-57 et S-101 sur un ECDIS hybride à bord du grand voilier italien <i>Amerigo Vespucci</i> pour sa circumnavigation, etc.)</p> <p>Le Conseil encourage les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes de l'industrie à s'engager activement dans des projets de collaboration avec le laboratoire OHI-Singapour.</p>	HSSC-17	Décision
4.1, 5.2	Plan de travail du HSSC	C8/18	Le Conseil approuve le plan de travail du HSSC , y compris l'analyse des aspects techniques et de l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits basés sur la S-100.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1, 4.2	Rapports et propositions du HSSC et de l'IRCC au C-9	C8/19 (identique à la précédente C7/19, ...et C1/06)	Compte tenu des délais entre les réunions HSSC-17 et IRCC-17 en 2025 et du calendrier pour la soumission des rapports et des propositions au C-9 (puis à l'A-4), le Conseil invite les Présidents du HSSC et de l'IRCC à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2025 dans l'optique qu'ils soient utilisés/soumis directement comme rapports et propositions à examiner au C-9.	C-9 (- 3 mois)	
4.2 Rapport et propositions de l'IRCC					
4.2	Rapport de l'IRCC	C8/20	Le Conseil prend note du compte rendu et félicite l' IRCC , les CHR et les sous-comités et groupes de travail de l'IRCC pour les résultats obtenus depuis le C-7, ainsi que pour l'excellente coopération directe entre le HSSC , l' IRCC et leurs organes subordonnés.		Décision
4.2	Rapport de l'IRCC	C8/21	Le Conseil prend note que de nombreuses CHR ont rendu compte de l'importance des activités de CB et de la nécessité de disposer de fonds supplémentaires, notamment pour soutenir le développement des services de données S-1xx dans leurs régions.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.2.1	EWH	C8/23	Le Conseil prend note de la mise à jour du projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie fournie par le Directeur Sinapi .		Décision
4.2, 5.2.1	Promouvoir les femmes et parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie	C8/24	<p>Sur la base de ce qui précède et en se référant au doc. C8-05.2.1A, le Conseil avalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations spécifiques de l'IRCC, à savoir la création d'une équipe de projet de l'IRCC chargée de rédiger une proposition de résolution de l'OHI sur la parité entre les sexes / l'inclusion ; - Prend note du fait que l'équipe de cadrage mise en place par l'IRCC a proposé un mandat pour la création d'une équipe de projet spécialisée chargée de rédiger une résolution à soumettre au C-9 pour aval, puis à l'A-4 pour approbation ; - Le Conseil invite l'IRCC assisté du Secrétariat de l'OHI à publier des LC pour l'approbation du mandat et des règles de procédure et la création ultérieure de l'équipe de projet d'ici la fin de l'année 2024. 	<p>C-9 (- 3 mois) en préparation de l'A-4</p> <p>Fin décembre 2024</p>	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.2	Couches thématiques SIG	C7/23	Conformément à la décision A3/8c, le Conseil prend note que l' IRCC a chargé le MSDIWG de ne pas investir dans un autre portail, mais de se concentrer sur les couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (comme celles déjà disponibles sur l'INToGIS).	Rappel	
4.2	MSDIWG	C8/25	<p>Le Conseil prend note de la mise à jour des activités du MSDIWG par le Président de l'IRCC, appuyé par le Directeur, le Dr Nyberg, et note la demande de l'UN-GGIM de renforcer la relation entre le MSDIWG et le groupe de travail sur les données géospatiales maritimes de l'UN-GGIM, pour des raisons d'efficacité.</p> <p>Le Conseil invite le MSDIWG, par l'intermédiaire de l'IRCC, à examiner la décision 14/111 - <i>Informations géospatiales maritimes intégrées</i>, adoptée lors de l'UN-GGIM 14, et à proposer une marche à suivre.</p>	IRCC-17 / C-9 (- 3 mois)	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.2	MSDIWG / MPA	C7/44	<p>A la suite des précisions apportées par le Secrétaire général sur les objectifs, y compris les mises à jour de la dernière réunion NIPWG-10 sur le développement de la S-122, le Conseil convient de la nécessité stratégique de promouvoir le concept S-100 avec un gain rapide par le biais de la S-122.</p> <p>Le Conseil charge le Secrétariat de l'OHI d'établir une liaison avec les fournisseurs de données pertinents sur les AMP et charge l'IRCC, par l'intermédiaire du MSDIWG, de mettre en place un projet pilote pour les AMP en haute mer et celles adoptées par l'OMI, afin de démontrer les avantages de la S-122 à des fins autres que la navigation.</p>	<p>Rappel</p> <p>C-8</p>	<p>Décision</p> <p>Close. Remplacée par C8/26</p>
4.2	MSDIWG / MPA	C8/26	<p>Le Conseil charge le MSDIWG, par l'intermédiaire de l'IRCC, en liaison avec le NIPWG, Protected Seas, les équipementiers ECDIS, les fabricants de logiciels SIG, les Nations Unies, l'UICN et les Etats membres de l'OHI, de coordonner un projet pilote visant à démontrer la mise en œuvre opérationnelle de la S-122.</p>	<p>IRCC-17 / C-9 (- 3 mois)</p>	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.2	Décisions de l'A-3	C7/22	<p>Dans le prolongement de la décision A3/20b, le Conseil prend note des résultats d'une équipe de cadrage et avalise les recommandations de l'IRCC visant à mettre en place une équipe de projet sur la <i>mobilisation de fonds pour les initiatives de projet de l'OHI</i> sous l'égide de l'IRCC.</p> <p>Le Secrétariat de l'OHI publiera une LC sur l'établissement de la PT FG de l'OHI⁷, dès que les projets de mandat et de règles de procédure seront finalisés par correspondance au sein de l'IRCC.</p>	Rappel Décembre 2023	Décision Achevée (LC OHI 42/2023)
4.2, 4.6	Projet de mobilisation de fonds	C8/27a	<p>Le Conseil prend note de la mise à jour des activités de l'équipe de projet sur la mobilisation de fonds de l'OHI fournie par le Président de l'IRCC, avec le soutien du Directeur Sinapi, ainsi que des autres initiatives concernant des financements supplémentaires (RENC, IENWG et l'initiative de CB conjointe OHI/OMI/AISM/COI/OMM/FIG/AIEA/IMPA en particulier).</p>		Décision

⁷ Note du Secrétariat : la conformité doit être assurée avec les résolutions de la M-3, en particulier la résolution 1/2014 de l'OHI - *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI*.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.2, 4.6	Projet de génération de fonds	C8/27b	Le Conseil demande à l' équipe de projet sur la mobilisation de fonds , par l'intermédiaire de l' IRCC , d'améliorer le mandat afin d'intégrer une étude systématique des produits et services actuels et futurs de l'OHI pour lesquels les utilisateurs peuvent potentiellement être facturés et de proposer des conditions de base telles qu'une redevance unique, des abonnements ou d'autres options.	C-9 (- 3 mois)	
4.2	IBSC et CSBWG	C8/28 (précédemment C7/25)	Le Conseil prend note de l'achèvement par l' IRCC de deux ateliers : <ul style="list-style-type: none"> - Un sur les questions relatives aux normes de compétence (IBSC), afin de fournir des clarifications aux institutions sur la préparation des soumissions au Comité ; - Un sur la bathymétrie participative (CSBWG), sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'accroître la contribution des données. 	1^{er} semestre 2024 1^{er} semestre 2024	Décision Achevée (organisé les 2 et 3 oct. 2024) Achevée (organisé le 26 avril 2024)
4.2	CHR	C8/29	Le Conseil félicite les CHR pour les résultats remarquables et de grande envergure qu'elles ont obtenus dans la mise en œuvre des normes, le partage des meilleures pratiques entre les Etats côtiers et la coordination de la production dans leurs régions cartographiques.		
4.3 Mise à jour de la Feuille de route S-100					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.3	Annexe 2 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100	C8/30	<p>Le Conseil approuve les amendements proposés à l'annexe 2 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, tels que présentés par le Président du HSSC.</p> <p>Cette nouvelle version de l'annexe 2 comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagramme ENDS⁸, visant à illustrer la relation entre les produits S-100, les services maritimes de l'OMI et les règles SOLAS. - le calendrier révisé de la S-100. <p>Prenant note de l'offre de soutien de l'UK, le Conseil charge le WENDWG et le NIPWG, par l'intermédiaire de l'IRCC et du HSSC respectivement, d'élaborer un texte concis à ajouter dans le diagramme ENDS, avec la possibilité d'en remodeler la forme le cas échéant.</p>	IRCC-17/HSSC-17	Décision
4.3, 9.1	Annexe 1 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100	C8/31	<p>Conformément à l'annexe 1 de la Feuille de route S-100, le Conseil souscrit à la recommandation du Président du HSSC d'envisager des actions concrètes en 2025 pour renforcer les interactions avec les principales parties prenantes (ex. : OMI, IEC, utilisateurs finaux d'ECDIS, OEM, industrie, distributeurs), telles que la création d'un forum/groupe de correspondance OMI-OHI des parties prenantes de l'ECDIS.</p>	HSSC-17/C-9	Décision

⁸ ENDS : *Service de données de navigation électronique*, tel qu'introduit dans la résolution MSC.530(106) de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.3	Annex 3 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100	C8/32	<p>Le Conseil salue l'intention du WENDWG, par l'intermédiaire de l'IRCC, de fournir, à partir de 2025, des contributions⁹ aux rapports d'information annuels du Secrétariat de l'OHI pour les réunions du NCSR de l'OMI, en rendant compte de la disponibilité et de la couverture planifiées¹⁰, par CHR, des produits et services de données de la phase I de la S-100.</p> <p>Demande d'une séance d'information sur la S-100 à l'heure du déjeuner à examiner par le Secrétariat de l'OHI.</p>	<p>WENDWG-15/IRCC-17 et NCSR-12 (- 13 semaines)</p> <p>Dès que possible</p>	
4.3	Annex 4 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100	C8/33	<p>Le Conseil approuve les amendements proposés à l'annexe 4 de la Feuille de route S-100 (concept hybride pour l'ECDIS S-100), tels qu'ils ont été présentés par la Présidente du Conseil.</p>		Décision
4.3	Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100	C8/34	<p>Notant les mises à jour approuvées par le Conseil pour les annexes 2 et 4, le Secrétariat de l'OHI préparera et mettra à disposition la version 4.0 finalisée de la Feuille de route S-100.</p>	30 novembre 2024	

⁹ A terme en format numérique et dynamique, en utilisant INTToGIS III lorsqu'il sera opérationnel.

¹⁰ Planifié (quand, où) et ensuite produit : catalogue unique de l'OHI des produits et services de données INT/ENC/S-100.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.3	Stratégie de mise en œuvre de la S-100	C8/35 (précédemment C7/28, ..., C3/13)	Les Présidents du Conseil/HSSC/IRCC et le Secrétaire général , soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, le cas échéant, assureront la tenue à jour de la Feuille de route S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et le calendrier) sur une base semestrielle.	Permanent	
4.4 Mise à jour sur la création du centre d'infrastructure S-100					
4.4, 4.1	Centre d'infrastructure de l'OHI	C8/36	A la suite de la décision A3/14, le Conseil salue le HSSC (et son équipe de projet S-100 ICE en particulier) pour l'excellent travail réalisé en vue de la conception et de la mise en place d'un centre d'infrastructure.		
4.4A & B	Centre d'infrastructure de l'OHI	C8/37	Notant l'offre généreuse de la République de Corée et l'évaluation initiale fournie par le Secrétariat de l'OHI , le Conseil convient de l'établissement provisoire du Centre d'infrastructure de l'OHI ¹¹ en République de Corée (ROK) à compter de 2025, sous la supervision du Secrétariat de l'OHI et du HSSC (avec le soutien de la S-100 ICE PT), sur la base des principes décrits dans le rapport du HSSC, complétés par les considérations préliminaires du Secrétariat de l'OHI .		Décision

¹¹ Nom avalisé par le HSSC.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.4	Centre d'infrastructure de l'OHI	C8/38	<p>Le Conseil convient que l'établissement permanent du Centre d'infrastructure de l'OHI en ROK devrait faire l'objet d'une décision finale de l'Assemblée (A-4), sur la base des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance, disponibilité des règles de procédure, dispositions techniques, managériales, financières, de personnel conformes aux principes actuels dans les documents de base et les résolutions de l'OHI¹² ; - Budget et modèle économique garantis pour au moins 3 cycles de 3 ans à partir de janvier 2026 ; [2026+ (3*3) = 2035] - Plan de travail annuel spécifique du Centre Infra de l'OHI approuvé par le Conseil, basé sur le programme de travail triennal de l'OHI, qui développera le rôle et les tâches du Centre. 	C-9 (- 3 mois)	
4.4	Centre d'infrastructure de l'OHI	C8/39	<p>Le Conseil prend note des observations et des déclarations faites par certains membres du Conseil et Etats membres de l'OHI (CL, DE, FR, MC, NO, RO, SG, TR).</p> <p>Le Conseil remercie les participants et prend note en particulier de l'intervention du représentant du gouvernement de Monaco. (Voir le compte rendu)</p>		Décision

¹² Et, dans le cas contraire, propositions d'amendements à apporter aux documents de base et aux résolutions actuels de l'OHI pour approbation par les membres de l'OHI à l'A-4.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.1, 4.4	Centre d'infrastructure de l'OHI	C8/40	<p>Le Conseil invite le HSSC et sa S-100 ICE PT, en liaison avec la République de Corée et le Secrétariat de l'OHI, à examiner les observations formulées lors du C-8 par certains membres du Conseil et Etats membres de l'OHI (voir ci-dessus) et à poursuivre la préparation de tous les documents de base nécessaires (nouveaux documents de base, amendements aux documents de base existants de l'OHI, résolutions de l'OHI, procédures, etc.) pour servir à l'élaboration de la (des) proposition(s) soumise(s) à l'A-4.</p> <p>Les Etats membres de l'OHI et les membres du Conseil en particulier, fourniront leurs commentaires et contributions sur ces documents pour discussion au HSSC-17.</p> <p>Le HSSC, en liaison avec la République de Corée et le Secrétariat de l'OHI, fournira le(s) projet(s) de proposition à l'A-4 pour avalisation au C-9, en un seul bloc.</p> <p>Le Conseil charge le Secrétaire général de négocier un accord formel de pays hôte entre la République de Corée et l'OHI, qui sera soumis au C-9 pour avalisation, puis approbation à l'A-4.</p>	<p>HSSC-17 (- 7 semaines)</p> <p>HSSC-17 (au plus tard)</p> <p>C-9 (- 3 mois)</p>	
4.5 Mise à jour sur le développement de la S-130					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
4.5	S-130	C7/15	<p>Prenant note des éclaircissements et des points de vue fournis par le Secrétaire général, le Conseil convient de la marche à suivre proposée pour tester la spécification de produit S-130 éd. 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de S-130 édition 2.0.0 et la production officielle <i>du</i> jeu de données unique de l'OHI faisant autorité pour les limites.</p> <p>Le Président du HSSC fera le point lors de la prochaine réunion.</p>	<p>Rappel</p> <p>HSSC-16/C-8 (- 3 mois)</p>	<p>Décision</p> <p>Achevée</p>
4.5	S-130	C8/41	<p>Le Conseil prend note des progrès réalisés par la S-130PT dans le cadre des essais et de l'expérimentation de l'éd. 1.0.0 de la spécification de produit en produisant des jeux de données d'essai pour la <i>mer Baltique</i>, l'<i>océan Austral</i> et certaines parties de l'<i>océan Atlantique Nord</i>.</p> <p>Avec une nouvelle version provisoire éd. 1.1.0 prévue pour être élaborée d'ici la fin de 2024, le Conseil prend note des échéances, l'éd. 2.0.0 de la S-130 PS devant être soumise à la HSSC-17 pour aval, puis aux Etats membres de l'OHI pour approbation en 2025.</p>	<p>HSSC-17 (- 7 semaines)</p>	
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI					
5.1 Examen de la situation financière actuelle de l'OHI					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.1	Rapport financier	C8/42	Le Conseil prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2024.		Décision
5.1	Rapport financier	C8/43	Le Conseil est informé de la situation critique liée au faible niveau des contributions des Etats membres et de ses effets sur les activités du Secrétariat.		Décision
5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025					
5.2	Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025	C8/44	Le Conseil approuve le Programme de travail de l'OHI pour 2025, tel que présenté par le Secrétaire général . Le Conseil prend note des préoccupations, commentaires et suggestions de la Türkiye .		Décision
5.2, 5.2.4	Journée mondiale de l'hydrographie	C8/45	Le Conseil prend note du thème proposé par le Secrétaire général pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025 : « <i>La cartographie des océans, un puissant levier d'action</i> » Le Secrétariat de l'OHI diffusera le thème pour 2025 aux EM de l'OHI par LC de l'OHI pour commentaires.	Fin octobre 2024	Décision
5.2.1, 4.2	Promouvoir les femmes et parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie		<i>Voir C8/22, /23 et /24 ci-dessus</i>		

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.2.2	Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable	C8/46	Le Conseil salue la présentation par le Secrétariat de l'OHI de la liste des contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies.		Décision
5.2.2	Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable	C8/47	<p>Sur la base des recommandations et des discussions, le Conseil invite le Secrétariat de l'OHI à envisager l'élaboration d'un registre des représentants des Etats membres de l'OHI qui participent à leur comité national de la Décennie de l'Océan, le cas échéant, et des activités/contributions officielles de chaque Etat membre. (Contributions à fournir dans le cadre de la LC de l'IRCC (déc. 2024))</p> <p>Dans le cadre de la préparation du futur plan stratégique révisé de l'OHI, le Conseil charge le SPRWG (une fois établi) d'examiner la nécessité d'indicateurs de performance spécifiques qui mesurent les contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies, à l'appui des Buts 2 et/ou 3.</p>	<p>Décembre 2024</p> <p>C-9 (-3 mois)</p>	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.2.2	3 ^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 2025)	C8/48	<p>Le Conseil salue la proposition du Secrétariat de l'OHI et souscrit à l'engagement proposé dans le Forum sur l'économie et les finances bleues qui se tiendra en juin 2025 à Monaco ainsi que dans l'UNOC 2025 qui aura lieu à Nice. Il encourage les Etats membres à tirer parti de l'alignement de l'IRCC-17 sur le Forum sur l'économie et les finances bleues et sur l'UNOC 2025, et à engager rapidement les délégations nationales à y participer en conséquence.</p> <p>Le Conseil invite le Secrétariat de l'OHI à informer les Etats membres de l'OHI sur l'UNOC 2025 par le biais d'une LC de l'OHI, en annonçant une réunion de coordination VTC (éventuellement en janvier, puis en avril, afin de rassembler toutes les initiatives pour le mois de juin).</p>	<p>Juin 2025</p> <p>Décembre 2024</p> <p>VTC (janvier 2025 à confirmer)</p>	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.2.2	La profondeur comme variable essentielle de l'océan	C8/49	<p>Le Conseil souscrit aux propositions du Secrétariat de l'OHI concernant le GOOS¹³ et la variable océanique essentielle (EOV). Le Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaît l'importance pour l'OHI de s'aligner sur les objectifs et les ambitions de l'ensemble de la communauté d'observation des océans ; - Charge le Secrétariat de l'OHI, par l'intermédiaire du président/secrétaire du GGC, avec l'aval du président de l'IRCC, de diriger la soumission de la Profondeur en tant que nouvelle EOV, en assurant la liaison avec le GGC en tant que de besoin ; - Charge le GGC d'assumer le rôle de responsable de la Profondeur en tant qu'EOV au nom de l'OHI et en liaison avec la COI. - Envisage d'inclure la participation au GOOS par le biais de la Profondeur en tant qu'EOV, dans toute planification stratégique future de l'OHI. 	IRCC-17	Décision
5.2.3	Augmente le nombre de membres de l'OHI	C8/50	<p>Le Conseil prend note du rapport du Secrétariat de l'OHI sur les activités menées depuis le C-7 et les objectifs visant à attirer de nouveaux membres de l'OHI.</p>		Décision
5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2025					

¹³ GOOS : Système mondial d'observation des océans.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
5.3	Budget de l'OHI pour 2025	C8/51	En application des décisions A3/26 à /28, le Conseil approuve le projet de budget pour 2025 fourni par le Secrétaire général , y compris les corrections éditoriales signalées par la Commission des finances.		Décision
5.3	Statistiques du fonds de CB	C8/52	Le Conseil note que l'OHI n'est pas en mesure pour le moment de combler le déficit de renforcement des capacités de 245 000 euros (dont env. 188 000 euros pour les activités de soutien à la S-100) en raison des cotisations manquantes. Le Conseil invite le sous-comité de renforcement des capacités , par l'intermédiaire de l' IRCC , à examiner les priorités des activités de CB supplémentaires pour 2025 couvertes par les économies de 2024, en mettant l'accent sur les activités de CB liées à la S-100.	CBSC-23/IRCC-17	Décision
5.3	Statistiques du fonds de CB	C8/53	Le Conseil invite les Etats membres de l'OHI et les partenaires extérieurs (tels que les RENC) à mobiliser des fonds pour combler les déficits restants dans les activités de CB liées à la S-100, par le biais d'un soutien financier et/ou en nature.	CBSC-23/IRCC-17	
6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI					
6.1 Plan stratégique de l'OHI – Décisions A3/08a à /08d - Mise à jour des indicateurs de performance stratégique					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
6.1	Etat d'avancement du Plan stratégique - SPI	C8/54	Le Conseil prend note du tableau de bord (objectif 2026, valeur SPI du WP2 et du WP3 au 31 décembre 2023) alloué au Secrétariat, au HSSC et à l'IRCC (voir rapport annuel 2023 de l'OHI, annexe B (pages 121 à 134)).		Décision
6.1	Etat d'avancement du Plan stratégique - SPI	C8/55	Le Conseil prend note du nombre d'activités de sensibilisation notables dans le cadre du WP1 dans quatre catégories. <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de la cible 2.1 et du SPI 2.1.1 qui lui est associé, conformément à la nouvelle interprétation convenue lors du C-7 pour la période allant de janvier à octobre 2024 ; • L'augmentation continue de la visibilité de l'OHI via le site web de l'OHI et les activités des réseaux sociaux ; • Les résumés des rapports du HSSC et de l'IRCC sur leurs SPI respectifs évalués fin 2023. 		Décision
6.2 Rapport et recommandations du groupe de correspondance pour le processus préparatoire du plan stratégique de l'OHI 2027-2032, marche à suivre et calendrier					
6.2	Plan stratégique 2027-2032	C8/56	Le Conseil félicite le vice-président du Conseil et le groupe de correspondance (BR, DE, DK, FR, HR, JP, NO, NZ, SE, SG, UK et US) pour leur rapport sur le processus préparatoire du futur plan stratégique de l'OHI (voir l'action C7/38).		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
6.2	Plan stratégique 2027-2032	C8/57	<p>Comme l'a proposé le groupe de correspondance, le Conseil crée le groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique (SPRWG) et, à la suite d'un appel lancé en session, décide de nommer les US (Benjamin Evans), la NZ (Adam Greenland) et le DK (Hendrik Justus Stang) respectivement président, vice-président et secrétaire du SPRWG.</p> <p>Le Conseil avalise le mandat et les règles de procédure du SPRWG, ainsi que le calendrier proposé, et invite le Secrétariat de l'OHI à envoyer une LC à tous les EM de l'OHI pour les inviter à devenir membres du SPRWG et à faire part de leurs commentaires sur le mandat, le cas échéant.</p>	<p>Fin octobre 2024 (Date limite de réponse : 15 décembre 2024)</p>	<p>Décision</p> <p>Décision</p>
6.2	SPRWG	C8/58	<p>Le Conseil souscrit à la suggestion d'IC-ENC, soutenue par les US, d'impliquer au cas par cas des experts par domaine (tels que l'IA) dans les activités du SPRWG.</p> <p>Le mandat sera modifié en conséquence avant la publication de la LC de l'OHI (Secrétariat de l'OHI).</p>	<p>Fin octobre 2024</p>	<p>Décision</p>
6.2	SPRWG	C8/59	<p>Le Conseil prend note des intentions initiales de BR, CA, CN, DE, DK, FR, ID, IN, JP, NO, NZ, RO, SE, US de devenir membres du SPRWG.</p>	<p>Confirmation attendue en réponse à la LC de l'OHI (déc. 2024)</p>	
<p>6.3 Discussion initiale sur la révision du plan stratégique de l'OHI sur la base des contributions des organes subordonnés (HSSC, IRCC), des Etats membres et du Secrétariat de l'OHI.</p>					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
	Plan stratégique 2027-2032	C7/36	Le Conseil reconnaît que la structure actuelle du plan stratégique (PS) 2021-2026 est toujours pertinente au niveau conceptuel (vision, buts, etc.) et convient que l'objectif du prochain PS 2027-2032 devrait se limiter à une <i>révision</i> du PS actuel.	Rappel	Décision
6.3, 4.1, 4.2	Plan stratégique 2027-2032	C8/60	Le Conseil prend note et examine les premières contributions sur la révision du plan stratégique, fournies par le HSSC et l' IRCC et le Secrétaire généralet charge le SPRWG de les prendre en considération au cours du processus de révision.	Echéances du SPRWG	Décision
7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL					
7.1 Rapport sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI et proposition de résolution					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
	Evénements de l'OHI plus inclusifs	C7/40	<p>Le Conseil avalise le principe de l'examen d'une première proposition de résolution de l'OHI intitulée <i>Lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs</i> (titre à confirmer), qui sera préparée par un groupe de rédaction ad hoc (AU, CL, FJ, NZ¹⁴, SG, UK, US...).</p> <p>Le Conseil charge le groupe de rédaction ad hoc (respectivement l'IRCC) de mener une enquête¹⁵ au nom du Conseil afin d'évaluer la faisabilité, les préférences et la volonté des EM, GT, Présidents de comités... (respectivement les CHR) d'accueillir et de participer aux réunions selon les quatre modalités différentes (en personne, en personne avec diffusion en direct, hybride ou VTC complète).</p> <p>Une fois les résultats de l'enquête compilés par le groupe de rédaction ad hoc, le Secrétariat de l'OHI affinera le projet de proposition de résolution de l'OHI en liaison avec le groupe de rédaction ad hoc, le cas échéant, et le soumettra aux Etats membres de l'OHI pour approbation.</p>	<p>Rappel</p> <p>31 janvier 2024</p> <p>31 janvier 2024</p> <p>31 mars 2024 (Echéance 31 mai 2024)</p>	<p>Achevée</p> <p>Complete</p> <p>Achevée (doc. C8-07.1A et LC de l'OHI 28/2024)</p>

¹⁴ Direction.

¹⁵ Des définitions claires des catégories de réunions doivent être fournies dans le cadre de l'enquête.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
7.1	Participation inclusive aux réunions de l'OHI	C8/61	Le Conseil félicite la NZ en tant que chef de file et le groupe de rédaction ad hoc sur l'inclusivité pour leur rapport et pour l'enquête qui y est associée (voir LC de l'OHI 28/2024).		Décision
7.1	Participation inclusive aux réunions de l'OHI	C8/62	Notant les commentaires et les idées sélectionnés, le Conseil avalise les principes de la proposition de résolution de l'OHI présentée par le groupe de rédaction ad hoc invite le groupe à ajouter une annexe contenant des lignes directrices pratiques (minimales) dérivées des résultats de l'enquête afin d'aider les Etats membres à accueillir et à faciliter les réunions en ligne. Le Secrétariat de l'OHI soumettra la proposition de résolution de l'OHI et les lignes directrices associées aux Etats membres de l'OHI pour approbation.	Janvier 2025 Avril 2025	
7.2 Stratégies S-100 nationales					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
7.2, 3.1,	Comités S-100 nationaux	C8/63	<p>Le Conseil félicite le Service hydrographique australien (AHO) pour l'initiative qu'il a prise de créer un espace de collaboration nationale afin de développer et de mettre en œuvre des services S-100 en Australie et dans la région.</p> <p>Le Conseil note en particulier l'étendue du champ couvert par le groupe de travail sur la S-100 de l'Australie, qui va de la formation/sensibilisation à la production coordonnée et à la diffusion de produits et de services S-100 harmonisés.</p>		Décision
7.2, 3.1	Comités S-100 nationaux	C8/64 (précédemment C7/07, C6/67)	Le Conseil invite les Etats membres à partager leurs stratégies nationales concernant la mise en place de comités S-100 nationaux similaires, le cas échéant. Les cas d'utilisation doivent être examinés et présentés, le cas échéant.	Permanent C-9 (- 3 mois)	
7.3 Mise à jour sur le développement du Portail de l'OHI					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
7.3	Portail de l'OHI	C8/65	<p>Le Conseil prend note de la mise à jour concernant le développement du Portail de l'OHI (démonstration, état de la migration, calendrier, ...).</p> <p>Notant l'intention que le Portail de l'OHI soit opérationnel en janvier 2025, le Conseil invite le Secrétariat de l'OHI à publier un LC de l'OHI informative annonçant la date de mise en service, fournissant des liens vers des tutoriels et des manuels d'utilisation (y compris pour les secrétaires des GT accrédités, s'ils souhaitent télécharger des documents directement), expliquant les conséquences et l'impact sur le site Web actuel de l'OHI, les réunions des CHR et des GT, etc.</p>	1 ^{er} novembre 2024	Décision
7.3	Portail de l'OHI	C8/66	<p>Notant le temps nécessaire entre l'annonce officielle d'une réunion et l'événement (~plusieurs mois), le Conseil convient qu'une période de transition permettant la double utilisation du système actuel et/ou du nouveau Portail de l'OHI pour les événements de l'OHI organisés d'octobre 2024 à fin mars 2025, devrait être envisagée par le Secrétariat de l'OHI et décidée au cas par cas en liaison avec le Président du GT/EP/CHR.</p> <p>Tout événement organisé après le 31 mars 2025 doit être préparé à l'aide du Portail de l'OHI.</p>	31 mars 2025	Décision

7.4 Proposition de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Türkiye et de l'Ukraine : Examen de la définition d'intérêt hydrographique

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
7.4	Intérêt hydrographique	C8/67	Dans sa décision A3/05, le Conseil prend note de la proposition relative à l'évolution de la définition des intérêts hydrographiques, soutenue par BG, GE, RO, TR et UA .		
7.4	Intérêt hydrographique	C8/68	Prenant note des différents points de vue exprimés au cours de la discussion, y compris les recommandations du Secrétaire général figurant dans le Livre rouge, le Conseil décide de ne pas soutenir la proposition de révision de la définition de l' <i>intérêt hydrographique</i> à ce stade, ni d'allouer des fonds de renforcement des capacités à cette proposition de révision.		
7.5 Document d'information (Canada) : zone internationale canadienne d'essais en mer S-100					
7.5, 4.1	Essai en mer international canadien S-100	C8/69	Le Conseil salue l'offre généreuse du Canada d'établir une zone internationale d'essais en mer S-100 et invite les Etats membres de l'OHI à profiter pleinement de cette zone pour tester les systèmes S-100, à partager l'invitation avec l'industrie et les autres parties intéressées et à fournir un retour d'information.		Décision
7.5	Essai en mer international canadien S-100	C8/70	Le Conseil invite le Secrétariat de l'OHI à publier une LC de l'OHI informant les EM de l'OHI de cette offre et indiquant le site web de la zone internationale canadienne d'essais en mer S-100, qui comprendra une plateforme d'inscription.	15 décembre 2024 (ouverture des inscriptions prévue en fév. 2025)	Voir aussi C8/11 et /12

8. PROCHAINE REUNION

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
8.1 Date et lieu de la 9^{ème} réunion du Conseil de l'OHI					
	C-9	C8/71	Le Conseil convient de tenir le C-9 dans le format connu à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 14 au 16 octobre 2025 (réunion entièrement en personne, retransmission en direct sur inscription).		Décision
9. AUTRES SUJETS					
9.1 Cadre réglementaire de l'OMI et Feuille de route S-100 de l'OHI					
9.1	S-100 par l'OMI	C8/72	Le Conseil félicite M. Javier Yasnikouski , chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime, pour son exposé très instructif sur la mise en œuvre de la S-100 du point de vue de l'OMI.		Décision
9.1, 4.1	S-100 par l'OMI	C8/73	Le Conseil prend note des défis affectant les différents domaines à prendre en compte tout au long de la phase de mise en œuvre de la S-100 (fournisseurs d'informations, échange/mise à jour de données, exigences en matière de transport, interface machine-machine, nouvelles réglementations?, utilisateurs).		<i>Voir aussi C8/08, /30 à /32</i>
9.1	S-100 par l'OMI	C8/74	Le Conseil prend note des informations sur les circulaires du MSC qui traitent déjà de la S-100, et des événements futurs qui sont dans l'intérêt des Etats membres de l'OHI : <ul style="list-style-type: none"> • MSC 109 (2-6 déc. 2024) • HTW 11 (10-14 fév. 2025) • NCSR 12 (13-22 mai 2025) • MSC 110 (18-27 juin 2025) 		
9.2 A-4					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DECISION ou ACTION N°	DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour)	DATE CIBLE /EVENEMENT	ETAT (au 23 octobre 2024)
9.2	A-4	C8/75	Le Conseil prend note du calendrier pour la préparation de l'A-4 (dates de l'A-4 désormais confirmées : 20 au 24 avril 2026).		
9.2	SPRWG	C8/76	Le Conseil prend note des principaux résultats de la réunion informelle du SPRWG, qui a mis en valeur la grande diversité géographique des membres potentiels, l'étendue des travaux, les questions logistiques, et confirme que le SPRWG commencera ses travaux début novembre, dès que la LC de l'OHI aura été publiée.		Décision
10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION					
11. CLOTURE DE LA REUNION					
	Prix <i>Ex Abyssis ad Alta</i>	C8/77	La Présidente du Conseil a conclu la réunion en remettant à M. Yves GUILLAM le premier prix <i>Ex Abyssis ad Alta</i> – le nouveau prix de l'OH pour excellence en hydrographie.		